

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PAR APOWEB

**Bachelier.e Parcoursup :**

* **Du jeudi 30 juin à 9h00 au mercredi 13 juillet à 15h00**
* **Puis du jeudi 18 août à 9h00 au vendredi 14 octobre 2022**

**L’inscription administrative doit impérativement être effective avant le début des cours.**

**La CVEC**

**une démarche obligatoire à votre inscription**

**(sauf cas prévus d’exonération, voir site du CROUS)**

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une **C**ontribution **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus (CVEC). Pour plus de renseignements,consulter :<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d’éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 95 €, et elle doit être acquittée auprès du CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

**Vous ne pourrez pas vous inscrire à l’IUT du Havre sans cette attestation**

**INSCRIPTION A L’IUT**

**Dès les résultats du baccalauréat :**

Vous devrez procéder à votre inscription administrative (170 euros) par APOWEB :

<https://primo.univ-lehavre.fr>

ATTENTION : en raison de la fermeture annuelle de l’IUT du Havre aucune inscription ne sera possible du 13 juillet 2022 15h00 au 18 août 2022 9h00

*A noter pour vous inscrire :*

* Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois*.*
* Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l’application [<https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
* Pour consulter votre "dossier" inscription : <https://primo-consult.univ-lehavre.fr>. L’accès à cette plateforme se réalise à l’aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.
* Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

Votre carte étudiante "papier" sera transmise **à votre secrétariat pédagogique**

**LÉO CARTE**

Pour obtenir votre carte étudiante « **LEOCARTE »** vous devez en faire la demande sur : <https://esup-sgc.univ-lehavre.fr>

Une photographie d’identité au format numérique vous sera demandée. Cette dernière sera imprimée sur votre léocarte.

Un mail vous informant que votre léocarte est imprimée vous sera envoyé sur votre messagerie universitaire « nom.prenom@etu.univ-lehavre.fr »

Vous devrez la retirer auprès de votre secrétariat pédagogique.

Cette carte vous permet :

* d’attester de votre statut étudiant,
* de vous présenter aux examens,
* effectuer le paiement de plusieurs services (restaurants universitaire du CROUS, cafétéria, photocopies/impressions...),
* emprunter des ouvrages auprès de la bibliothèque universitaire,
* profiter de bon plans…

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT par courriel à :

[iut-scol@univ-lehavre.fr](file:///\\oracle-zfs2\communs\iut-scol\private\scol\SITE%20IUT\2021-2022\iut-scol@univ-lehavre.fr%20) ou par téléphone aux : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35

**Le service Formations de l'IUT sera fermé du mercredi 13 juillet 15h au lundi 22 août 2022 9h.**